ANNEXE IX:

Eléments devant figurer dans le compte-rendu de l'examen de dépistage du troisième trimestre

Eléments devant figurer dans le compte rendu de l'examen de dépistage du troisième trimestre (entre 30 et 35 sa)

Identification du praticien effectuant l'échographie :

- o Nom
- o Prénom
- o Adresse
- o Téléphone

Identification de la patiente :

- o Nom
- o Prénom
- o Date de naissance

Identification du demandeur de l'examen

Indication de la machine utilisée :

- o Marque
- o Type
- Date de première mise en circulation

Informations initiales:

- o Date de l'examen
- o Date des dernières règles
- O Date de début de grossesse si établi
- o Terme théorique (semaines et jours d'aménorrhée)
- o Terme corrigé (semaines et jours d'aménorrhée, mode de détermination du début de grossesse)

Contenu de l'examen *

- Nombre de fœtus (en cas de grossesse multiple : les informations relatives à chacun des fœtus doivent être clairement individualisées. Il faut s'efforcer de confirmer ou de déterminer la chorionicité. Identification de la position de chaque fœtus et de chaque placenta)
- Présentation
- o Côté du dos
- Mobilité spontanée
- o Diamètre bipariétal (en mm.)
- o Périmètre céphalique (en mm.)
- o Périmètre abdominal (en mm.)
- Longueur fémorale (en mm.)
- o Contour de la boîte crânienne
- Aspect de la ligne médiane
- Cavum du septum pellucidum
- Aspect de la fosse postérieure et du cervelet
- o Aspect des poumons
- o Position du cœur
- o Quatre cavités cardiaques
- Aspect et position des gros vaisseaux
- o Position de l'estomac
- o Aspect de l'intestin
- o Aspect de la vessie
- Aspect des reins

- Aspect du rachis
- o Estimation qualitative du volume amniotique
- o Aspect habituel du placenta
- o Localisation du placenta: signaler et décrire si bas-inséré.

Conclusion:

- O Si examen sans particularité:
 - o Nombre de fœtus et présentation.
 - o Indiquer que l'examen morphologique n'a pas permis de révéler d'anomalie
 - o Phrase synthétique résumant la biométrie
 - Localisation placentaire
- Le cas échéant :
 - o Difficulté rencontrée. (préciser laquelle).
 - o Elément inhabituel ou suspect
 - o Demande d'avis diagnostique

Iconographie:

- o inscription des mesures sur des abaques référencées.
- o Mesure du diamètre bipariétal (marqueurs en place)**
- o Mesure du périmètre céphalique (marqueurs en place)**
- o Mesure du périmètre abdominal (marqueurs en place)**
- Mesure de la longueur fémorale(marqueurs en place)**
- Images correspondant aux schémas morphologiques annexés **
- o Illustration d'un éventuel élément suspect ou pathologique
- o En cas de gémellité ou de grossesse multiple:un jeu de clichés par fœtus
- o Il n'est pas nécessaire de documenter le compte rendu par un enregistrement vidéo.

*Par le mot "aspect" on entend que l'opérateur a examiné une structure ou un organe. Dans le compte rendu, une mention de type « structure d'aspect habituel » signifie que cette structure a été vue et a paru normale à l'examinateur. Dans la majorité des cas, il y a concordance entre le résultat du dépistage échographique et l'état de santé de l'enfant. Cependant, comme pour tout dépistage, des faux négatifs sont possibles : une structure considérée comme vue et normale à l'échographie peut s'avérer en réalité absente ou anormale. Des faux positifs sont également possibles : une structure considérée comme non vue ou anormale à l'échographie peut s'avérer en réalité présente ou normale.

^{**}Selon schémas en annexe

